

Dossier de Diagnostic **Technique**

articles L271.4 à L 271.6 du code la construction et de l'habitation

Seuls les rapports de diagnostics demandés par le vendeur ou un mandataire figurent dans le présent dossier. L'existence et le contenu de diagnostics réalisés antérieurement ou par un autre opérateur de diagnostic ne sont pas connus. En conséquence, D.C.T.I / BABIN ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'absence d'un ou plusieurs diagnostics. Il appartient au vendeur de compléter le présent dossier autant que de besoin afin de constituer un dossier de diagnostics techniques complet et conforme aux articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation.

MISSION N° : 910111871



PROPRIETAIRE

Nom : **MME CHABRIT ANGELIQUE**
Adresse : **7 BIS RUE DU POIRIER MARLE**
Ville : **91420 MORANGIS**



MISSION

Adresse : **7 BIS RUE DU POIRIER MARLE**
Ville : **91420 MORANGIS**



DONNEUR D'ORDRE

Nom : **MME CHABRIT ANGELIQUE**
Adresse : **7 BIS RUE DU POIRIER MARLE**
Ville : **91420 MORANGIS**



MISSION

Type : Maison	Nbre pièces : 5	Lot : 2
Cadastre : 0000H0547447	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Date de visite : 18/03/2026	Escalier :
Accompagnateur : MME CHABRIT ANGELIQUE (PROPRIETAIRE)	Opérateur : BABIN Frederic	Étage : RDC

DIAGNOSTICS



Diagnostic gaz



Diagnostic électrique



Diagnostic DPE



État des Risques et Pollutions (ERP)

Société

D.C.T.I / BABIN
119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
Web : <http://babin.bc2e.com>
Siret : 809 030 471 000 27

Rapport

n° de rapport : 910111871
DDT : 1 sur 39

Attestation sur l'Honneur

DECLARATION SUR L'HONNEUR - R271-3 CCH

Je soussigné(e), BABIN Frederic, agissant à la demande de MME CHABRIT ANGELIQUE, déclare sur l'honneur avoir procédé à l'ensemble des diagnostics compris dans le DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE établi par mes soins le 18/03/2026

- En toute impartialité et indépendance,
- Être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L.271-6 du CCH,
- Disposer de moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Etablie le : 18/03/2026

Cachet:



BC2E
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
D.C.T.I / BABIN
119 Rue Paul Lafargue
91550 PARAY VIEILLE POSTE
06.62.20.60.15
Siret : 809 030 471 000 27 - code APE : 7120B

Signature :



Société

D.C.T.I / BABIN
119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
Web : <http://babin.bc2e.com>
Siret : 809 030 471 000 27

Rapport

n° de rapport : 910111871
DDT : 2 sur 39



Fiche de Synthèse

Cette fiche de synthèse ne dispense pas de la lecture des rapports de diagnostics. Elle ne peut pas être utilisée seule et ne peut remplacer en aucun cas les rapports de diagnostic qui doivent être annexés à la promesse et au contrat de vente ou location.



Diagnostic électrique

5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6 du rapport).

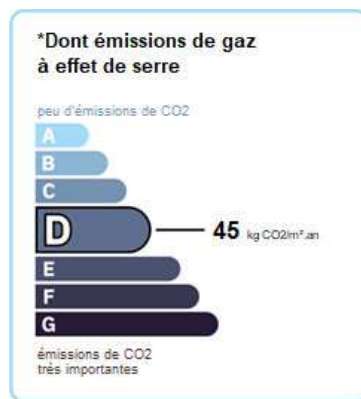
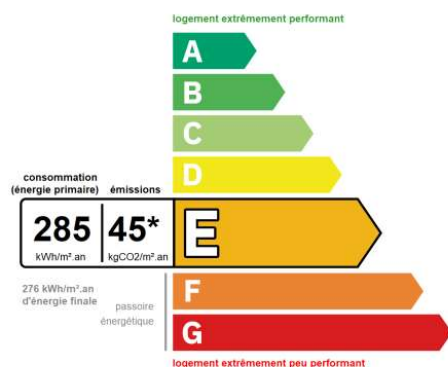


Diagnostic gaz

L'installation ne comporte aucune anomalie.



Diagnostic DPE



Société

D.C.T.I / BABIN
119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
Web : <http://babin.bc2e.com>
Siret : 809 030 471 000 27

Rapport

n° de rapport : 910111871
DDT : 3 sur 39

État des Installations Intérieures de **Gaz**

articles L 271-4 à L 271-6, L. 134-6, R. 134-6 à R. 134-9 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 6 avril 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par arrêté du 12 février 2014, arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 en application des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Référence normative : d'après la norme NF P 45-500 du 12 janvier 2013

MISSION N° : 910111871 iND n° 1

A. PROPRIETAIRE

Nom : **MME CHABRIT ANGELIQUE**
Adresse : **7 BIS RUE DU POIRIER MARLE**
Ville : **91420 MORANGIS**

A. MISSION

Adresse : **7 BIS RUE DU POIRIER MARLE**
Ville : **91420 MORANGIS**

DONNEUR D'ORDRE

Nom : **MME CHABRIT ANGELIQUE**
Adresse : **7 BIS RUE DU POIRIER MARLE**
Ville : **91420 MORANGIS**

A. MISSION

Type : Maison	Nbre pièces : 5	Lot : 2
Cadastre : 000	Bâtiment :	Lot secondaire :
Porte :	Date de visite : 18/03/2026	Escalier :
Accompagnateur : MME CHABRIT ANGELIQUE (PROPRIETAIRE)	Opérateur : BABIN Frederic	Étage : RDC
Distributeur Gaz : GrDF	Nature du gaz : Gaz naturel	Installation alimentée : OUI
Référence client :		

CONCLUSIONS

L'installation ne comporte aucune anomalie.

Il est rappelé que :

- seules les anomalies prévues par la norme NF P45-500 «Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - Etat des installations intérieures de gaz - Diagnostic» sont prises en compte dans le présent document ;
- les présences ou absences d'anomalies mentionnées dans les présentes conclusions ne concernent que les parties de l'installation qui ont pu être contrôlées par l'opérateur de diagnostic.



B. DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ :

Nom : MME CHABRIT ANGELIQUE
Adresse : 7 BIS RUE DU POIRIER MARLE
Cp/Ville : 91420 MORANGIS
Tel : 0619350881
Qualité : PROPRIETAIRE
Numéro de compteur : 349954

C. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC :

BABIN Frederic membre du réseau BC2E

- Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Parc Affaires Bat K 35760 St-GREGOIRE, le 19/05/2022**, numéro de certification : **CPDI 4861**
- Assurance : **ALLIANZ 62.490.415** - Date de validité : 31/12/2026
- D.C.T.I / BABIN - 119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE

D. IDENTIFICATION DES APPAREILS :

GENRE (1), MARQUE, MODÈLE	TYPE (2)	PUISSANCE EN KW	LOCALISATION	OBSERVATION : anomalie, débit calorifique, taux de CO mesuré(s), motifs de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Chaudière Etanche, ELM Leblanc,	Etanche		Local chaudière	L'appareil ne comporte aucune anomalie.

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur, ...

(2) Non raccordé - Raccordé - Etanche

Le ou les appareils doivent être contrôlés périodiquement par une personne qualifiée et entretenus conformément à leur notice d'utilisation.

E. ANOMALIES IDENTIFIÉES :

APPAREIL	POINT DE CONTRÔLE*	A1, A2, DGI, 32C	LIBELLÉ DES ANOMALIES ET RECOMMANDATIONS
Néant	Néant	Néant	Néant

Lexique des abréviations utilisées :

A1: l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation.

A2: l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt le fournisseur de gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

DGI (Danger Grave Immédiat): l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

* Point de contrôle : «Point de contrôle selon norme NF P45-500 «Installations de gaz situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation - Etat des installations intérieures de gaz - Diagnostic»

F. IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS ET PARTIES DU BÂTIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ÊTRE CONTRÔLÉS ET MOTIFS :

Conformément à la norme NF P45-500, le diagnostic étant réalisé sans aucun démontage, les appareils, équipements et, d'une manière générale, toutes les parties de l'installation non visibles, encastrées dans des parois ou masquées derrière tout parement n'ont pu être contrôlées : leurs parties non visibles sont donc exclues du périmètre du présent Etat de l'installation intérieure de gaz.

Norme NF P 45-500 (extraits) :

[L'attention du donneur d'ordre est attirée] sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée.(...)

[Il est rappelé au donneur d'ordre que la] responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés, et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Bâtiments ou parties du bâtiment n'ayant pu être visités :

Néant

G. CONSTATATIONS DIVERSES :

NC (Non Concerné) Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée

☒ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté

☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable

☒ L'installation ne comporte aucune anomalie

☐ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement

☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais

☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant la remise en service

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.



- ☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur gaz

H. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI :

- ☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil
☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'une partie de l'installation

I. ACTIONS DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS D'ANOMALIE 32c :

- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
☐ Remise au client de la fiche informative distributeur de gaz remplie (annexée au présent rapport de visite).

J. OBSERVATIONS DIVERSES :

néant

K. POINT(S) DE CONTRÔLE(S) NON VÉRIFIÉ(S) :

néant

Etabli le 18/03/2026

Cachet:



119 Rue Paul Lafargue
91550 PARAY VIEILLE POSTE
06.62.20.60.15

Siret : 809 030 471 000 27 - code APE : 7120B

Signature :

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

D.C.T.I / BABIN
119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
Web : <http://babin.bc2e.com>
Siret : 809 030 471 000 27

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 910111871
GAZ : 3 sur 3
DDT : 6 sur 39





Rapport de l'État de l'Installation Intérieure d'Électricité

articles L. 271-4 à 6, L. 134-7, R. 126-35, R. 126-36, R. 134-49 et R. 134-50 du code de la construction et de l'habitation, arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.
Référence normative : d'après la norme NF C 16-600 de Juillet 2017 se limitant aux points n'entrant pas en contradiction avec l'arrêté en vigueur.

MISSION N° : 910111871 iND n° 1

IDENTITE DU PROPRIÉTAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Nom :	MME CHABRIT ANGELIQUE
Adresse :	7 BIS RUE DU POIRIER MARLE
Ville :	91420 MORANGIS

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES	
Adresse :	7 BIS RUE DU POIRIER MARLE
Ville :	91420 MORANGIS

2. IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom :	MME CHABRIT ANGELIQUE
Adresse :	7 BIS RUE DU POIRIER MARLE
Ville :	91420 MORANGIS
Tel :	
Mail :	
Qualité :	

1. DÉSIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DÉPENDANCES			
Type :	Maison	Nbre pièces :	5
Cadastre :	0000H0547447	Bâtiment :	
Porte :		Date de visite :	18/03/2026
Accompagnateur :	MME CHABRIT ANGELIQUE (PROPRIETAIRE)	Opérateur :	BABIN Frederic
Référence client :		Bien meublé :	OUI
Installation électrique alimentée : OUI		Lot : 2	
Distributeur d'électricité : ENEDIS		Lot secondaire :	
Année de construction : Non précisée		Escalier :	
		Étage : RDC	
		Identifiant Fiscal : Inconnu	
Mise hors tension de l'installation possible : OUI		Qualité du donneur d'ordre : Propriétaire	
		Année de l'installation électrique : Plus de 15 ans	

CONCLUSIONS

(détail des conclusions en "5")

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre (certaines anomalies sont compensées, voir chapitre 5 du présent rapport : CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES)

5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

L'installation intérieure fait l'objet d'avertissements particuliers (voir paragraphe 6).



3. IDENTIFICATION DE L'OPÉRATEUR AYANT RÉALISÉ L'INTERVENTION ET SIGNÉ LE RAPPORT :

BABIN Frederic membre du réseau BC2E

Identité de l'opérateur : **BABIN Frederic**

dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Parc Affaires Bat K 35760 St-GREGOIRE**, numéro de certification **CPDI4861** le : 07/06/2023 jusqu'au : 06/06/2030

Nom et raison sociale de l'entreprise : D.C.T.I / BABIN

Adresse de l'entreprise : 119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE

N°siret : 809 030 471 000 27

Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur : ALLIANZ

N° de police d'assurance : 62.490.415

Date de validité : 31/12/2026

4. RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE D'ÉLECTRICITÉ :

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50V en courant alternatif et 120V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible), sans déplacement des meubles, ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES :

ANOMALIES AVÉRÉES SELON LES DOMAINES			
N° article (1)	Libellé et localisation(*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en oeuvre
1 - Appareil général de commande et de protection et son accessibilité :			
néant	néant	néant	néant
2 - Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :			
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Localisation : Prise en salon	B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en oeuvre : protection du (des) circuit (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
3 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit :			
néant	néant	néant	néant
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :			
néant	néant	néant	néant
5 - Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - protection mécanique des conducteurs :			
B.7.3 a)	L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. Localisation : Prise à refixer en cuisine notamment		
6 - Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :			
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Localisation : douille chantier local chaudière		
P1 / P2 - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives ou inversement :			
néant	néant	néant	néant
P3 - Piscine privée et du bassin de fontaine :			
néant	néant	néant	néant



(*) **AVERTISSEMENT** : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inférieure ou égale à 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou les spécifications techniques utilisées.

6. AVERTISSEMENT PARTICULIER :

Installation, partie d'installation ou spécificités non couvertes :

- ☐ a) installation ou partie d'installation consacrée à la production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection : type de production (photovoltaïque, éolien, etc.) : néant
- ☐ b1) poste à haute tension privé ou public et installation à haute tension éventuellement (installations haute et basse tension situées dans le poste à haute tension privé ou public)
- ☐ b2) les spécificités de l'installation raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'un branchement en puissance surveillée
- ☐ c) installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.) : locaux concernés et type d'exploitation : néant
- ☐ d) le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :
 - installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) : plus précisément, il n'a pas été contrôlé son existence ni ses caractéristiques ;
 - le ou les dispositifs différentiels : adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité) ;
 - parties d'installation électrique situées dans les parties communes alimentant les matériels d'utilisation placés dans la partie privative : plus précisément, il n'a pas été contrôlé l'état, l'existence de l'ensemble des mesures de protection contre les contacts indirects et surintensités appropriées ;

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C de la norme :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs (2)
2 - Dispositifs de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre :		
B.3.3.1 b)	Élément constituant la prise de terre approprié	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur éléments conducteurs	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.3.3.6 a3)	Tous les circuits autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire :		
B.5.3 b)	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Caractéristiques d'un dispositif non visibles.

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon l'Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- "Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage." ;
- "Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des conducteurs n'ont pu être vérifiés." ;
- "L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite." ;
- "Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(s) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(s) différentiel(s) ne peu(ven)t pas être évalué(s)." ;
- "L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier"
- "La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée."
- "Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible."
- "Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé."
- "La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement."
- Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportant plusieurs conducteurs en parallèle
- toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement :

Société

D.C.T.I / BABIN
119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
Web : http://babin.bc2e.com
Siret : 809 030 471 000 27

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 910111871
ÉLECTRICITÉ : 3 sur 5
DDT : 9 sur 39



- ☐ a) Il y a une étiquette sur le tableau qui indique l'absence de prise terre. Il y a donc présomption de l'absence de cette dernière dans l'immeuble ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- ☐ b) Il a été détecté une tension > à 50 V sur le conducteur neutre lors de l'identification du ou des conducteurs de phase ; il est recommandé de consulter un installateur électricien qualifié ;
- ☐ c) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente des parties actives sous tension accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- ☐ d) L'installation électrique, placée en amont du DISJONCTEUR de branchement et dans la partie privative, présente un (ou des) CONDUCTEUR(s) non protégé(s) par des conduits ou goulottes » ; il est recommandé de se rapprocher du gestionnaire du réseau public de distribution
- ☐ e) MATERIELS D'UTILISATION situés dans des parties privatives et alimentés depuis les parties communes ». Préciser la nature et la localisation des MATERIELS D'UTILISATION concernés et ajouter la (ou les) formule(s) appropriée(s) :
 - ☐ 1. Ces matériels sont alimentés en basse tension, mais le MATERIEL DE CLASSE I n'est pas relié à la terre ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - ☐ 2. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et sont alimentés par un (des) CIRCUIT(s) ne disposant pas de dispositif de commande et de sectionnement placé dans le logement ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - ☐ 3. Ces matériels ne sont pas alimentés en très basse tension de sécurité et des matériels comportent des parties actives accessibles ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété : Néant
 - ☐ 4. Ces matériels sont alimentés en Très Basse Tension, mais la nature de la source (Très Basse Tension de Sécurité) n'a pas pu être identifiée : Néant
- ☐ g) La valeur mesurée de la résistance de la PRISE DE TERRE depuis la partie privative n'est pas en adéquation avec la sensibilité du (ou des) dispositifs différentiels ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- ☐ h) Il n'existe pas de DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE au répartiteur de terre du TABLEAU DE REPARTITION en partie privative ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;
- ☐ i) La section de la DERIVATION INDIVIDUELLE DE TERRE visible en partie privative est insuffisante ; il est recommandé de se rapprocher du syndic de copropriété ;

Identification des parties du bien (Pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

Observation :

Type de disjoncteur de branchement : Monophasé 15/45

Sensibilité : 500 mA

Courant de réglage : 30 A

Courant de réglage du compteur LINKY : 6 kVA

7. CONCLUSION RELATIVE À L'ÉVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL DE PROFESSIONNEL :

L'installation électrique comportant une ou des anomalies, il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elles présentent.

8. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS :

DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIÉES
Appareil général de commande et de protection Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas de d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.
Prise de terre et installation de mise à la terre Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
Dispositif de protection contre les surintensités Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.
Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence prive, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique dans le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
Matériels électriques présentant des risques contact direct Les matériels électriques dont les parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
Matériels vétustes ou inadaptés à l'usage Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.



Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en oeuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en oeuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électrique, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voir d'une électrocution.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique ...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prises de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voir l'électrocution.

Socles de prises de courant de type à puits (15mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Cachet de l'entreprise



119 Rue Paul Lafargue
91550 PARAY VIEILLE POSTE
06.62.20.60.15
Siret : 809 030 471 000 27 - code APE : 7120B

Date de visite et établissement de l'état

Visite effectuée le : 18/03/2026
État rédigé à : PARAY VIEILLE POSTE le : 18/03/2026
Nom : BABIN Frederic

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les rapports demeurent la propriété de notre société et ne pourront être utilisés jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur (Loi du 12 mai 1980).

Société

D.C.T.I / BABIN
119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
Web : <http://babin.bc2e.com>
Siret : 809 030 471 000 27

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 910111871
ÉLECTRICITÉ : 5 sur 5
DDT : 11 sur 39





Diagnostic de Performance Énergétique

DPE

diagnostic de performance énergétique (logement)

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Pour vérifier la validité de ce DPE, scanner le QR code

n° : 2691E082887Z

établi le : 18/03/2026

valable jusqu'au : 17/03/2036

mission : Logement CHABRIT

adresse : 7b Rue du Poirier Marlé, Lot : 2 / Étage : RDC / Porte :, 91420 Morangis

type de bien : Maison individuelle

année de construction : Entre 1948 et 1974

surface de référence : 106,66 m²

propriétaire : MME CHABRIT ANGELIQUE

adresse : 7 BIS RUE DU POIRIER MARLE 91420 MORANGIS

Performance énergétique

logement extrêmement performant

A

B

C

D

E

F

G

logement extrêmement peu performant

consommation (énergie primaire) : 285 kWh/m².an

émissions : 45* kgCO2/m².an

276 kWh/m².an d'énergie finale

passoire énergétique

*Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO2

A

B

C

D — 45 kg CO2/m².an

E

F

G

émissions de CO2 très importantes

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 4897 kg de CO2 par an, soit l'équivalent de 25373 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.

Entre **2360 €** et **3250 €** par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements comoris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

Diagnosics et Contrôles Techniques Immobiliers D.C.T.I

119 Rue Paul Lafargue

91550 PARAY VIEILLE POSTE

diagnostiqueur : frederic babin

tel : 0662206015

email : frederic.babin@bc2e.com

n° de certification : CPDI4861

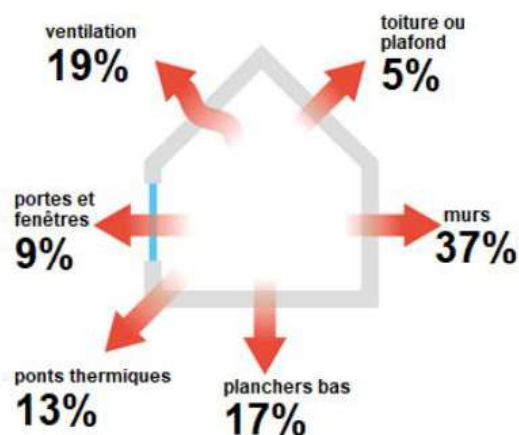
date de fin de validité : 18/12/2029 00:00:00

organisme de certification : I.Cert

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contact» de l'Observatoire DPE (<https://l'observatoire-dpe.ademe.fr/>).



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

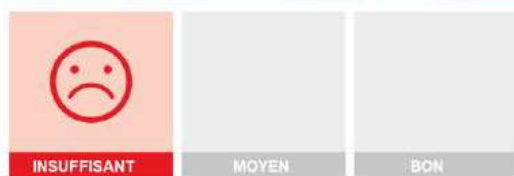


Système de ventilation en place



- VMC SF Auto réglable ou VMI avant 1982

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre bâtiment de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :



chauffage au bois

Diverses solutions existent :



chauffe-eau thermodynamique



géothermie



pompe à chaleur



réseau de chaleur ou de froid vertueux



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).



Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel	18324 (18324 é.f.)	entre 1610€ et 2190€	67,9%
chauffage	bois bûches	8232 (8232 é.f.)	entre 290€ et 400€	12,3%
eau chaude sanitaire	gaz naturel	1848 (1848 é.f.)	entre 160€ et 230€	6,8%
refroidissement		0 (0 é.f.)	entre 0€ et 0€	0%
éclairage	électricité	383 (202 é.f.)	entre 50€ et 80€	2,4%
auxiliaires	électricité	1693 (891 é.f.)	entre 250€ et 350€	10,6%
énergie totale pour les usages recensés		30480 kWh (29496 kWh é.f.)	entre 2360€ et 3250€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 113ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -18% sur votre facture **soit -489€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 113ℓ/jour d'eau chaude à 40°

- 47ℓ consommés en moins par jour,
- c'est -25% sur votre facture **soit -64€ par an**
- Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr



Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	- Type de mur inconnu non isolé Mur donnant sur l'extérieur Sud, Sud Est, Sud Ouest : 20,26 m² Ouest : 12,72 m² Est : 12,51 m²	
	- Type de mur inconnu non isolé Mur donnant sur un local non chauffé et solarisé	
	- Mur en blocs de béton creux Ep <=20cm non isolé Mur donnant sur un local non chauffé et non solarisé	insuffisante
	- Type de mur inconnu date d'isolation inconnue Mur enterré Sud, Sud Est, Sud Ouest : 3,42 m² Ouest : 8,50 m²	
 plancher bas	- Type de mur inconnu date d'isolation inconnue Mur donnant sur l'extérieur Ouest : 6,97 m² Est : 11,39 m²	
	- Plancher sur terre-plein non isolé - Dalle de béton non isolé Plancher donnant sur un local non chauffé et non solarisé	insuffisante
 toiture/plafond	- Combles aménagés sous rampant avec isolation par l'intérieur (ITI) Ep=7 cm	
	Plafond donnant sur des combles aménagés	insuffisante
	- Dalle de béton avec isolation par l'intérieur (ITI) Ep=7 cm Plafond donnant sur un local non chauffé et non solarisé	
 portes et fenêtres	- Fen.bat./ocil. PVC double vitrage(VIR) inconnu 16mm Avec ferm.	
	- Briques de verre creuses	
	- Fen.bat./ocil. PVC double vitrage(VIR) inconnu 16mm Sans volet - Porte en PVC avec double vitrage	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	- Chaudière gaz condensation depuis 2016, Radiateur BT avec robinet thermostatique - Cuisinière, Foyer fermé, Poêle bûche, insert installé à partir de 2018 avec label flamme verte en appoint
 eau chaude sanitaire	- Générateur mixte (chauffage + ecs)
 climatisation	- Sans objet
 ventilation	- VMC SF Auto réglable ou VMI avant 1982
 pilotage	- Equipement central avec minimum de température



Voir en annexe le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements.

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien

 VMC	Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec -> 1 fois par an Nettoyer les bouches d'extraction -> tous les 2 ans Entretien des conduits par un professionnel -> tous les 3 à 5 ans Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur
 Chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel -> 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Baisser la température la nuit. / Abaisser la température de 2 à 3°C la nuit.
 Radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
 Circuit de chauffage	Faire désembouer le circuit de chauffage par un professionnel -> tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 Isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel -> tous les 20 ans.
 Eclairage	Nettoyer les ampoules et les luminaires.



Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

montant estimé : 19800 à 27000€

lot	description	performance recommandée
 Murs	Isolation des murs extérieurs par l'extérieur En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité. En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie, utiliser des isolants perméables à la vapeur d'eau (ou capillaires). Supprimer les travaux antérieurs inadaptés (en cas de prolifération d'algues et de moisissures ou si la conductivité thermique des isolants présents est dégradée). Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur. Pour bénéficier de MaPrimRénov' Parcours accompagné choisir un isolant avec $R = 4,4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ et dans les autres cas choisir un isolant avec $R = 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.	$R \geq 4,4 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Planchers Bas	Isolation plancher en sous face Uniquement en cas de travaux de réhabilitation importants avec rénovation des sols et si la hauteur sous plafond le permet, Pour les bâtis anciens, il est nécessaire que les isolants ou matériaux isolants choisis soient au moins perméables à la vapeur. Avant de mettre en place un nouvel isolant, supprimer l'isolant en mauvais état ou mal posé. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Pour bénéficier de MaPrimRénov', choisir un isolant avec $R = 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$. Les entrées d'air d'un vide sanitaire ne doivent jamais être obstruées au risque d'engendrer des problèmes d'humidité.	$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Ventilation	Mise en place VMC Hygro à extract.et entrées d'air hygro(B) Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries. Prévoir des entrées d'air dans les menuiseries. Calfeutrer les défauts d'étanchéité après avoir mis en place des entrées d'air.	
 Chauffage	Remplacement de la chaudière par une PAC air/eau L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment. Adapter les radiateurs (chaleur douce) pour que le coefficient de performance soit optimum. Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.	
 Eau Chaude	Installation d'un chauffe-eau thermodynamique	



2

Les travaux à envisager montant estimé : à €

lot

description

performance recommandée

Commentaires :

L'installation d'une pompe à chaleur nécessite un bon niveau d'isolation du bâtiment.

Adapter les radiateurs (chaleur douce) pour que le coefficient de performance soit optimum.

Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

Société

D.C.T.I / BABIN
119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
Web : <http://babin.bc2e.com>
Siret : 809 030 471 000 27

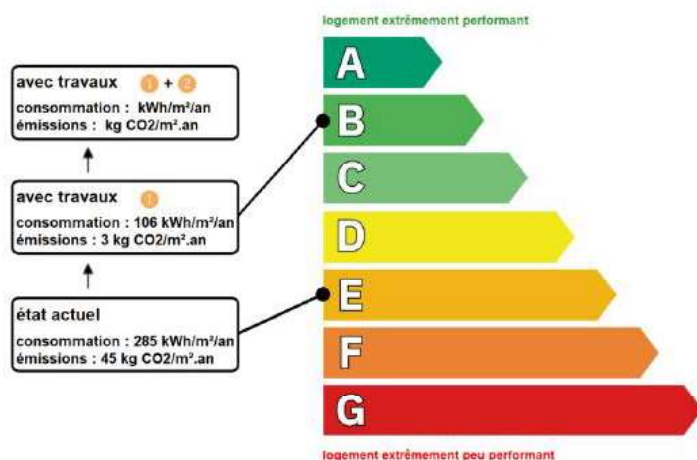
Scannez et téléchargez votre rapport**Rapport**

n° de rapport : 910111871
DPE : 7 sur 16
DDT : 18 sur 39



Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

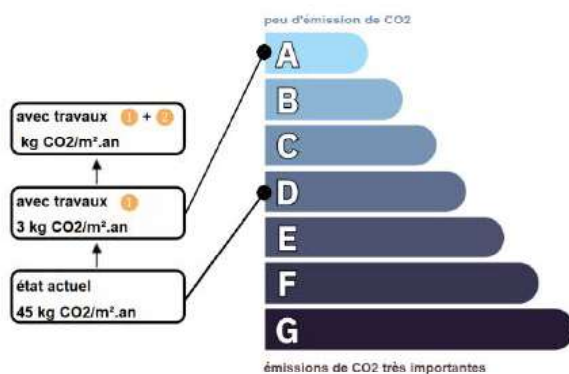
france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.



Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert, Parc d'affaires, Espace Performance - Bât K 35760 SAINT GREGOIRE

Référence du logiciel validé : **DPEWIN V5.4.1**

Référence du DPE : **2691E0828887Z**

Date de visite du bien : **18/03/2026**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE2021 (Moteur V2025.11.1.0)**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

DPE 2017

Attestation de surface Carrez

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Commentaires :

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Département			91
Altitude		Donnée en ligne	47 m
Type de bâtiment		Observé/Mesuré	Maison individuelle
Année de construction		Estimé	Entre 1948 et 1974
Surface de référence		Observé/Mesuré	106,66 m²
Nombre de niveaux		Observé/Mesuré	3,0
Nombre de logement du bâtiment		Observé/Mesuré	1
Hauteur moyenne sous plafond		Observé/Mesuré	2,50 m

Société

D.C.T.I / BABIN
119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
Web : <http://babin.bc2e.com>
Siret : 809 030 471 000 27

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 910111871
DPE : 9 sur 16
DDT : 20 sur 39



Fiche technique du logement (suite)

	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	MUR EXT	surface	⌚ Observé/Mesuré	45,49 m²
		type d'adjacence	⌚ Observé/Mesuré	Extérieur
		U _{mur0} (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ Valeur par défaut	2,500 W/m².K
		doublage mur	⌚ Observé/Mesuré	Absence de doublage
		état d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	non isolé
	MUR VERANDA	surface	⌚ Observé/Mesuré	3,29 m²
		type d'adjacence	⌚ Observé/Mesuré	espace tampon solarisé (véranda, loggia fermée)
		état d'isolation des parois du local non chauffé	⌚ Observé/Mesuré	lc non isolé + espace tampon solarisé orienté est/ouest
		U _{mur0} (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ Valeur par défaut	2,500 W/m².K
		doublage mur	⌚ Observé/Mesuré	Absence de doublage
		état d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	non isolé
enveloppe	MUR LNC S:SOL	surface	⌚ Observé/Mesuré	13,67 m²
		type d'adjacence	⌚ Observé/Mesuré	Garage
		état d'isolation des parois du local non chauffé	⌚ Observé/Mesuré	lc isolé + lnc non isolé
		surface des parois entre l'espace non chauffé et l'extérieur Aue	⌚ Observé/Mesuré	85,00 m²
		surface des parois séparant les espaces chauffés du local non chauffé Aiu	⌚ Observé/Mesuré	15,00 m²
		matériau mur	⌚ Observé/Mesuré	Murs en blocs de béton creux
		épaisseur mur	⌚ Observé/Mesuré	20 cm
		doublage mur	⌚ Observé/Mesuré	Absence de doublage
		état d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	non isolé
	MUR Dressing	surface	⌚ Observé/Mesuré	11,92 m²
		type d'adjacence	⌚ Observé/Mesuré	Paroi enterrée
		U _{mur0} (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ Valeur par défaut	1,000 W/m².K
		état d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	isolé
		type d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	ITI
		année isolant	✗ Valeur par défaut	Inconnue
	MUR EXT + DBL	surface	⌚ Observé/Mesuré	18,36 m²
		type d'adjacence	⌚ Observé/Mesuré	Extérieur
		U _{mur0} (saisie directe ou matériau mur inconnu)	✗ Valeur par défaut	1,000 W/m².K
		état d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	isolé
		type d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	ITI
		année isolant	✗ Valeur par défaut	Inconnue
enveloppe	PLANCHER TP	surface	⌚ Observé/Mesuré	8,40 m²
		type d'adjacence	⌚ Observé/Mesuré	Terre-Plein
		périmètre de plancher bas	⌚ Observé/Mesuré	9 m
		état d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	non isolé
	PLANCHER LNC	surface	⌚ Observé/Mesuré	43,00 m²
		type d'adjacence	⌚ Observé/Mesuré	Garage
		état d'isolation des parois du local non chauffé	⌚ Observé/Mesuré	lc non isolé + lnc non isolé
		type de plancher bas	⌚ Observé/Mesuré	Dalle béton
		état d'isolation	⌚ Observé/Mesuré	non isolé



Fiche technique du logement (suite)

donnée entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
enveloppe	PLAFOND CA	surface	Ⓜ Observé/Mesuré	18,30 m²
		type d'adjacence	Ⓜ Observé/Mesuré	Extérieur
		type de plancher haut	Ⓜ Observé/Mesuré	Combles aménagés sous rampant
		état d'isolation	Ⓜ Observé/Mesuré	isolé
		type d'isolation	Ⓜ Observé/Mesuré	ITI
		épaisseur isolant	Ⓜ Observé/Mesuré	7,00 cm
	PLAFOND CP	surface	Ⓜ Observé/Mesuré	38,21 m²
		type d'adjacence	Ⓜ Observé/Mesuré	Comble faiblement ventilé
		état d'isolation des parois du local non chauffé	Ⓜ Observé/Mesuré	lc non isolé + Inc isolé
		type de plancher haut	Ⓜ Observé/Mesuré	Dalle béton
		état d'isolation	Ⓜ Observé/Mesuré	isolé
enveloppe	Fenêtre + V	type d'isolation	Ⓜ Observé/Mesuré	ITI
		épaisseur isolant	Ⓜ Observé/Mesuré	7,00 cm
		surface	Ⓜ Observé/Mesuré	19,11 m²
		nombre	Ⓜ Observé/Mesuré	8,00
		type de vitrage	Ⓜ Observé/Mesuré	Double vitrage
		épaisseur lame d'air	Ⓜ Observé/Mesuré	16,0 mm
		présence couche peu émissive	Ⓜ Observé/Mesuré	oui
		gaz de remplissage	Ⓜ Observé/Mesuré	inconnu
		largeur du dormant	Ⓜ Observé/Mesuré	5 cm
		inclinaison vitrage	Ⓜ Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
		type menuiserie	Ⓜ Observé/Mesuré	PVC
		type ouverture	Ⓜ Observé/Mesuré	Fenêtre battante
		type volets	Ⓜ Observé/Mesuré	Volet roulant PVC (e<=12mm)
		type de pose	Ⓜ Observé/Mesuré	Nu intérieur
		menuiserie avec joints	Ⓜ Observé/Mesuré	oui
	b verre	baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	Ⓜ Observé/Mesuré	1,44 m²
		baies Est	Ⓜ Observé/Mesuré	10,43 m²
		baies Ouest	Ⓜ Observé/Mesuré	7,24 m²
		type de masque proche	Ⓜ Observé/Mesuré	absence de masque proche
		type de masque lointain	Ⓜ Observé/Mesuré	absence de masque lointain
	Fenêtre - V	surface	Ⓜ Observé/Mesuré	1,12 m²
		nombre	Ⓜ Observé/Mesuré	2,00
		type de vitrage	Ⓜ Observé/Mesuré	Briques de verre creuses
		inclinaison vitrage	Ⓜ Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
		type de pose	Ⓜ Observé/Mesuré	Nu extérieur
		baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	Ⓜ Observé/Mesuré	1,12 m²
		type de masque proche	Ⓜ Observé/Mesuré	absence de masque proche
		type de masque lointain	Ⓜ Observé/Mesuré	absence de masque lointain
		surface	Ⓜ Observé/Mesuré	0,91 m²
		nombre	Ⓜ Observé/Mesuré	1,00
		type de vitrage	Ⓜ Observé/Mesuré	Double vitrage
		épaisseur lame d'air	Ⓜ Observé/Mesuré	16,0 mm
		présence couche peu émissive	Ⓜ Observé/Mesuré	oui
		gaz de remplissage	Ⓜ Observé/Mesuré	inconnu
		largeur du dormant	Ⓜ Observé/Mesuré	5 cm
		inclinaison vitrage	Ⓜ Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
		type menuiserie	Ⓜ Observé/Mesuré	PVC
		type ouverture	Ⓜ Observé/Mesuré	Fenêtre battante
		type volets	Ⓜ Observé/Mesuré	Sans volet
		type de pose	Ⓜ Observé/Mesuré	Nu intérieur



Fiche technique du logement (suite)

P Fenêtre + sb sur balcon	menuiserie avec joints	🔍	Observé/Mesuré	oui
	baies Sud-Ouest/Sud/Sud-Est	🔍	Observé/Mesuré	0,91 m²
	type de masque proche	🔍	Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	🔍	Observé/Mesuré	absence de masque lointain
	surface	🔍	Observé/Mesuré	2,32 m²
	nombre	🔍	Observé/Mesuré	1,00
	type de vitrage	🔍	Observé/Mesuré	Double vitrage
	épaisseur lame d'air	🔍	Observé/Mesuré	16,0 mm
	présence couche peu émissive	🔍	Observé/Mesuré	oui
	gaz de remplissage	🔍	Observé/Mesuré	inconnu
	largeur du dormant	🔍	Observé/Mesuré	5 cm
	inclinaison vitrage	🔍	Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	🔍	Observé/Mesuré	PVC
	type ouverture	🔍	Observé/Mesuré	Fenêtre battante
	type volets	🔍	Observé/Mesuré	Volet roulant PVC (e<=12mm)
	type de pose	🔍	Observé/Mesuré	Nu intérieur
P Fenêtre - sb sur balcon	menuiserie avec joints	🔍	Observé/Mesuré	oui
	baies Intérieure	🔍	Observé/Mesuré	2,32 m²
	type de masque proche	🔍	Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	🔍	Observé/Mesuré	absence de masque lointain
	surface	🔍	Observé/Mesuré	5,40 m²
	nombre	🔍	Observé/Mesuré	1,00
	type de vitrage	🔍	Observé/Mesuré	Double vitrage
	épaisseur lame d'air	🔍	Observé/Mesuré	16,0 mm
	présence couche peu émissive	🔍	Observé/Mesuré	oui
	gaz de remplissage	🔍	Observé/Mesuré	inconnu
	largeur du dormant	🔍	Observé/Mesuré	5 cm
	inclinaison vitrage	🔍	Observé/Mesuré	Paroi verticale >=75°
	type menuiserie	🔍	Observé/Mesuré	PVC
	type ouverture	🔍	Observé/Mesuré	Fenêtre battante
	type volets	🔍	Observé/Mesuré	Volet roulant PVC (e<=12mm)
	type de pose	🔍	Observé/Mesuré	Nu intérieur
	menuiserie avec joints	🔍	Observé/Mesuré	oui
	baies Intérieure	🔍	Observé/Mesuré	5,40 m²
	type de masque proche	🔍	Observé/Mesuré	absence de masque proche
	type de masque lointain	🔍	Observé/Mesuré	absence de masque lointain

enveloppe	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Porte	surface	🔍 Observé/Mesuré	2,452
		nombre	🔍 Observé/Mesuré	1,00
		type de menuiserie	🔍 Observé/Mesuré	Porte simple en PVC
		type de porte	🔍 Observé/Mesuré	Porte avec double vitrage

enveloppe	donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Espace tampon solarisé :	Orientation ETS	🔍 Observé/Mesuré	Ouest
		Isolation des parois donnant sur l'ETS	🔍 Observé/Mesuré	Non isolées
		Type menuiserie de l'ETS	🔍 Observé/Mesuré	PVC
		Type vitrage de l'ETS	🔍 Observé/Mesuré	Double vitrage peu émissif
		Surface baie séparant ETS de l'extérieur	🔍 Observé/Mesuré	11 m²
		Inclinaison baie séparant ETS de l'extérieur	🔍 Observé/Mesuré	Verticale supérieure ou égale à 75°
		Orientation baie séparant ETS de l'extérieur	🔍 Observé/Mesuré	Ouest



Fiche technique du logement (suite)

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
pont thermique 1	type de pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Plancher bas
	type isolation	⌚ Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,39
	longueur du pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	23,5 m
pont thermique 2	type de pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Plancher intermédiaire
	type isolation	⌚ Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,86
	longueur du pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	23,5 m
pont thermique 3	type de pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Plancher haut
	type isolation	⌚ Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,83
	longueur du pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	17 m
pont thermique 4	type de pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Refend
	type isolation	⌚ Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,73
	longueur du pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	2,5 m
pont thermique 5	type de pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚ Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	6,32 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	en nu intérieur
pont thermique 6	type de pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚ Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	7,92 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	non
pont thermique 7	type de pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚ Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	5,78 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	non
pont thermique 8	type de pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚ Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗ Valeur par défaut	0
	longueur du pont thermique	⌚ Observé/Mesuré	2,46 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	non
pont thermique 8	position menuiserie	⌚ Observé/Mesuré	en nu extérieur

enveloppe

Société

D.C.T.I / BABIN
 119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
 Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
 Web : http://babin.bc2e.com
 Siret : 809 030 471 000 27

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 910111871
 DPE : 13 sur 16
 DDT : 24 sur 39



Fiche technique du logement (suite)

pont thermique 9	type de pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	3,82 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	en nu intérieur
pont thermique 10	type de pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	6,92 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	en nu intérieur
pont thermique 11	type de pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	9,3 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	en nu intérieur
pont thermique 12	type de pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur / Portes
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	5,47 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	en nu intérieur
pont thermique 13	type de pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0
	longueur du pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	5,04 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	en nu extérieur
pont thermique 14	type de pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0
	longueur du pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	5,2 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	en nu intérieur
pont thermique 15	type de pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0
	longueur du pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	4,8 m
	largeur du dormant menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	⌚	Observé/Mesuré	en nu intérieur
pont thermique 16	type de pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	⌚	Observé/Mesuré	Non isolé
	valeur PT k	✗	Valeur par défaut	0,38
	longueur du pont thermique	⌚	Observé/Mesuré	7,92 m



Fiche technique du logement (suite)

pont thermique 17	largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	🔍	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	🔍	Observé/Mesuré	en nu intérieur
	type de pont thermique	🔍	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	🔍	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	❌	Valeur par défaut	0
	longueur du pont thermique	🔍	Observé/Mesuré	6,6 m
	largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	🔍	Observé/Mesuré	non
pont thermique 18	position menuiserie	🔍	Observé/Mesuré	en nu intérieur
	type de pont thermique	🔍	Observé/Mesuré	Liaison Mur extérieur / Fenêtre et Portes-fenêtre
	type isolation	🔍	Observé/Mesuré	Isolation thermique par l'intérieur
	valeur PT k	❌	Valeur par défaut	0
	longueur du pont thermique	🔍	Observé/Mesuré	4,94 m
	largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé/Mesuré	5 cm
	retour isolation autour menuiserie	🔍	Observé/Mesuré	non
	position menuiserie	🔍	Observé/Mesuré	en nu intérieur

équipements	donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Système de ventilation	type de ventilation	🔍 Observé/Mesuré	VMC SF Auto réglable ou VMI avant 1982
	perméabilité	❌ Valeur par défaut	1,90 m3/(h.m²)
	année d'installation	🔍 Observé/Mesuré	Inconnue
	façades exposées	🔍 Observé/Mesuré	Plusieurs façades exposées

équipements	donnée entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Système de chauffage 1	type d'installation de chauffage	🔍 Observé/Mesuré	installation de chauffage avec insert ou poêle bois en appoint
	type de générateur	🔍 Observé/Mesuré	Chaudière gaz condensation depuis 2016
	année du générateur	🔍 Observé/Mesuré	2021
	type de cascade	🔍 Observé/Mesuré	Générateur(s) indépendant(s)
	énergie utilisée	🔍 Observé/Mesuré	Gaz
	présence d'une ventouse	🔍 Observé/Mesuré	oui
	QPO générateur	❌ Valeur par défaut	Val_Default
	Pn générateur	❌ Valeur par défaut	Val_Default
	Rpn	❌ Valeur par défaut	Val_Default
	Rpint	❌ Valeur par défaut	Val_Default
	Présence d'une veilleuse	🔍 Observé/Mesuré	non
	Présence ventilateur/dispositif circulation air dans circuit combustion	🔍 Observé/Mesuré	oui
	type d'émetteur	🔍 Observé/Mesuré	Radiateur BT avec robinet thermostatique
	surface chauffée	🔍 Observé/Mesuré	106,66 m²
	Année d'installation émetteur	🔍 Observé/Mesuré	Inconnue
	type de chauffage	🔍 Observé/Mesuré	chauffage central
	type de régulation	🔍 Observé/Mesuré	oui
	Equipement d'intermittence	🔍 Observé/Mesuré	central avec minimum de température
	Type de distribution	🔍 Observé/Mesuré	Réseau bitube eau chaude moyenne ou basse température (<65°)
	Isolation des réseaux	🔍 Observé/Mesuré	Réseau non isolé
	Nombre de niveaux	🔍 Observé/Mesuré	3
	Type de combustible bois	🔍 Observé/Mesuré	Bûches



Fiche technique du logement (suite)

type d'émetteur		Observé/Mesuré	Cuisinière, Foyer fermé, Poêle bûche, insert installé à partir de 2018 avec label flamme verte en appoint
Année d'installation émetteur		Observé/Mesuré	Inconnue

donnée entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
équipements Système de production d'eau chaude sanitaire 1	type de générateur	 Observé/Mesuré	Chaudière gaz condensation depuis 2016
	fonctionnement	 Observé/Mesuré	mixte Chauffage et ECS
	année du générateur	 Observé/Mesuré	2021
	énergie utilisée	 Observé/Mesuré	Gaz
	Pn générateur	 Valeur par défaut	Val_Default
	QPO générateur	 Valeur par défaut	Val_Default
	Rpn	 Valeur par défaut	Val_Default
	Présence d'une veilleuse	 Observé/Mesuré	non
	Présence ventilateur/dispositif circulation air dans circuit combustion	 Observé/Mesuré	oui
	type d'installation	 Observé/Mesuré	installation ECS individuelle
	pièces alimentées contiguës	 Observé/Mesuré	Les pièces alimentées en ECS ne sont pas contiguës
	production hors volume habitable	 Observé/Mesuré	En volume chauffé

Société

D.C.T.I / BABIN
 119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
 Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
 Web : <http://babin.bc2e.com>
 Siret : 809 030 471 000 27

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 910111871
 DPE : 16 sur 16
 DDT : 27 sur 39



7a Rue du Poirier Marlé 91420 Morangis
H 552

E TAT DES **R** ISQUES ET **P** OLLUTIONS

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Date de commande : 18/03/2026
Valide jusqu'au : 18/09/2026
N° de commande : 918076
Reference interne : 910111871

Commune : Morangis
Code postal : 91420
Code insee : 91432
Lat/Long : 48.69073 , 2.328528
Altitude : 97.91 m

Vendeur ou Bailleur : MME CHABRIT ANGELIQUE
Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :
91432 000 H 552



Niveau 1 Fiche Radon Radon	Niveau 1 Fiche Seisme Seisme	Aucun ENSA / PEB	Non concerné Recul du trait de cote	Moyen Sols argileux	Non concerné Fiche OLD Old: Débroussaillage.
0 SIS	5 CASIAS	0 ICPE			

* A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques.gouv.fr (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/HMGMN>



Scannez ce QR Code pour vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.



LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention naturels		

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers		

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique		

Société

D.C.T.I / BABIN
119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
Web : <http://babin.bc2e.com>
Siret : 809 030 471 000 27

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 910111871
ERP : 2 sur 10
DDT : 29 sur 39



ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code insee	Nom de la commune
7a Rue du Poirier Marlé 91420 Morangis H 552	91420 (91432)	Morangis
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS Oui ☐ Non ☒		
Prescrit ⁽¹⁾ ☐ ou anticipé ⁽²⁾ ☐ ou approuvé ⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ Date:		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui ☐ Non ☐		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR MINIERS Oui ☐ Non ☒		
Prescrit ⁽¹⁾ ☐ ou anticipé ⁽²⁾ ☐ ou approuvé ⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ Date:		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui ☐ Non ☐		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR TECHNOLOGIQUES Oui ☐ Non ☒		
Prescrit ⁽¹⁾ ☐ ou approuvé ⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ Date:		
Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à : Effet toxique ☐ ou effet thermique ☐ ou effet de surpression ☐		
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui ☐ Non ☐		
> L'immeuble est situé en zone de prescription : Oui ☐ Non ☐		
- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐		
- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾ Oui ☐ Non ☐		

3 / 10

Société

D.C.T.I / BABIN
119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
Web : <http://babin.bc2e.com>
Siret : 809 030 471 000 27

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 910111871
ERP : 3 sur 10
DDT : 30 sur 39



Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :		
Zone 1 Très faible	Zone 2 Faible	Zone 3 Modérée
☒	☐	☐
Zone 4 Moyenne	Zone 5 Forte	
☐	☐	
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		
Oui	Non	☒
Situation de l'immeuble au regard des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)		
L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage		
Oui	Non	☒
Information relative à la pollution des sols		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		
Oui	Non	☒
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?		
Oui	Non	☒
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par le décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-750 du 29/04/2022 ?		
Oui	Non	☒
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.		
Oui	Non	☒
Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : geoportail-urbanisme.gouv.fr		
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :		
> d'ici à 30 ans	> compris entre 30 et 100 ans	N/C
☒	☐	☐
> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?		
Oui	Non	☒
> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?		
Oui	Non	☒
Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés		
Article R125-24 du Code de l'environnement du Décret n° 2024-82 du 5 février 2024		
"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien."		
L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.		
Oui (6)	Non	
Vendeur / Bailleur		
Date / Lieu		
Acquéreur / Locataire		
Nom	Date	Nom
MME CHABRIT ANGELIQUE	18/03/2026	
Signature	Lieu	Signature
	Morangis	

⁽¹⁾ Prescrit = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.
⁽²⁾ Anticipé = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.
⁽³⁾ Approuvé = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.
⁽⁴⁾ Approuvé et en cours de révision = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.
⁽⁵⁾ Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.
⁽⁶⁾ Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : georisques.gouv.fr et geoportail-urbanisme.gouv.fr

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR Janvier 2025



ETAT DES NUISANCES SONORES AERIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	du	Mis à jour le
2. Adresse		
7a Rue du Poirier Marié 91420 Morangis	Code postal ou Insee 91420 (91432)	Commune Morangis

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB Oui ☐ Non ☒

Révisé ☐ Approuvé ☐ Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation Oui ☐ Non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui ☐ Non ☐

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON	☒	zone A ¹	☐	zone B ²	☐	zone C ³	☐	zone D ⁴	☐
Aucun		Très forte		Forte		modérée		Faible	

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRESENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de :
ou est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur
MME CHABRIT ANGELIQUE

Date / Lieu
18/03/2026

Acquéreur ou Locataire

Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

MTES/DGAC/juin 2020

Société

D.C.T.I / BABIN
119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
Web : <http://babin.bc2e.com>
Siret : 809 030 471 000 27

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 910111871
ERP : 5 sur 10
DDT : 32 sur 39



ARGILES



SEISMES

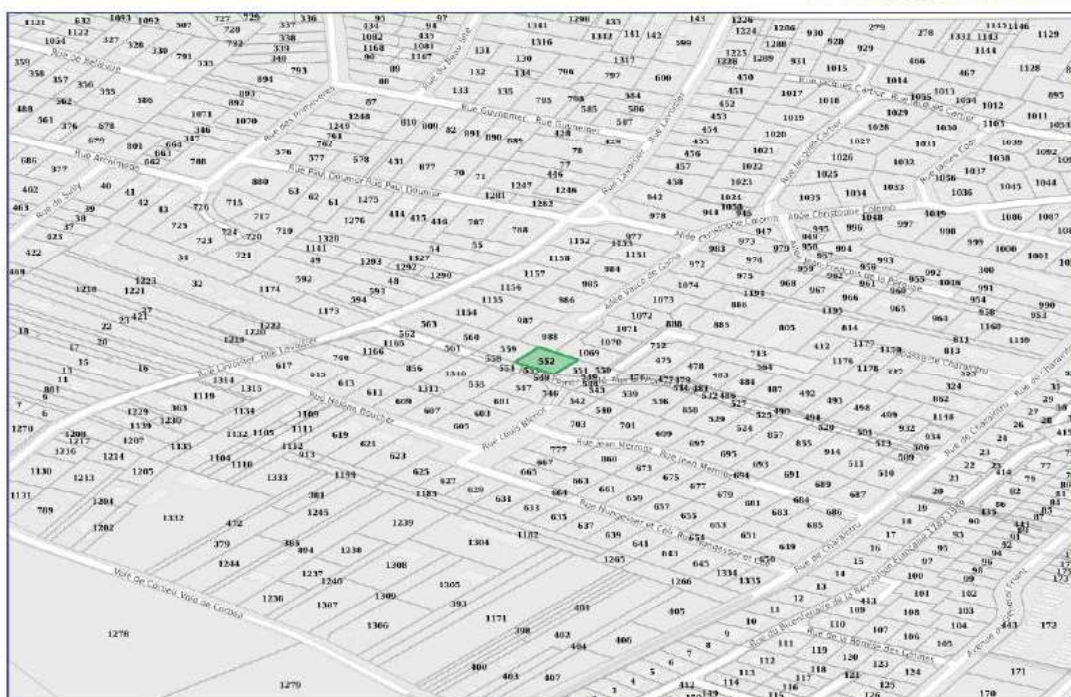


POTENTIEL RADON



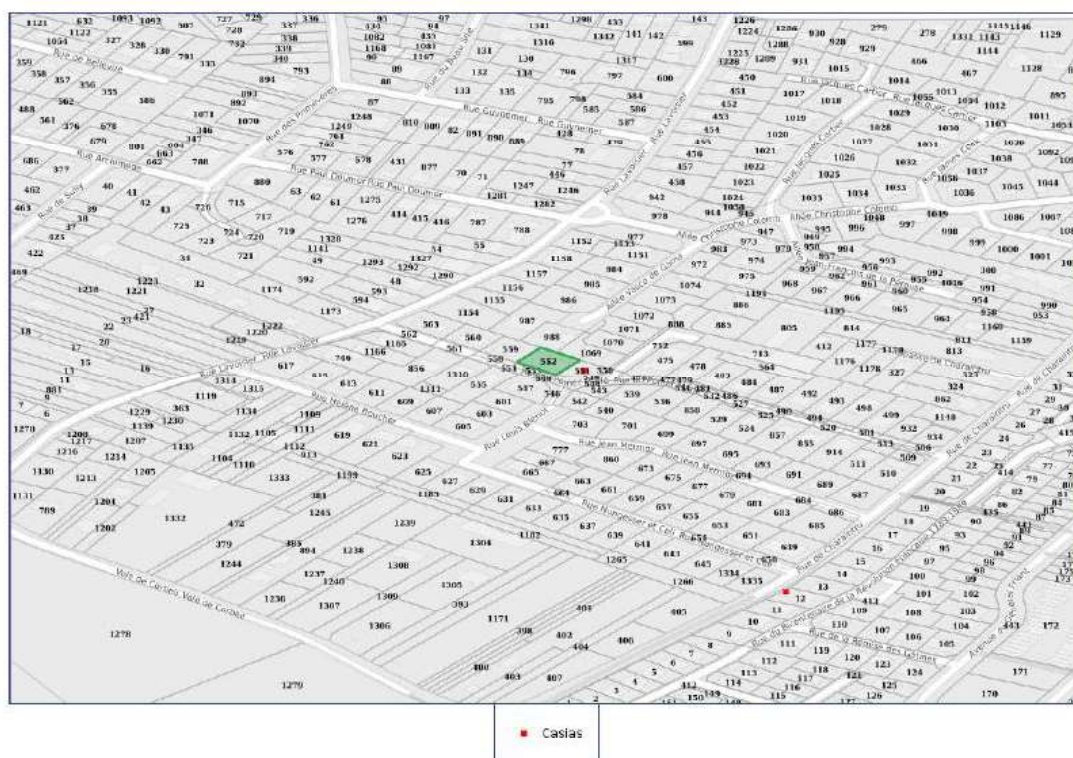
Niveau 1

DÉBROUSSAILLEMENT



Non concerné





Société

D.C.T.I / BABIN
 119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
 Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
 Web : <http://babin.bc2e.com>
 Siret : 809 030 471 000 27

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 910111871
 ERP : 8 sur 10
 DDT : 35 sur 39



SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS **SIS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
SSP3882948	(Etat En arrêt) Garage 7 ter rue Poinier Maré du	7 Mètres	Détails
SSP3882900	(Etat En arrêt) Ferrailleur Chemin Charaintru de	240 Mètres	Détails
SSP3882933	(Etat En arrêt) Ferrailleur 218 rue Lavoisier	262 Mètres	Détails
SSP3883547	(Etat Indéterminé)	460 Mètres	Détails
SSP3882957	(Etat En arrêt) Garage-casse automobile 71 avenue Emile Zola	461 Mètres	Détails

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site ICPE à moins de 500 mètres ...			

Société

D.C.T.I / BABIN
 119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
 Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
 Web : http://babin.bc2e.com
 Siret : 809 030 471 000 27

Scannez et téléchargez votre rapport



Rapport

n° de rapport : 910111871
 ERP : 9 sur 10
 DDT : 36 sur 39



Adresse de l'immeuble

7a Rue du Poirier Marlé 91420 Morangis
91420 Morangis

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cocher les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?
INTE1820387A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 10/06/2018 au 12/06/2018	15/08/2018	☐ OUI ☐ NON
INTE1616446A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 28/05/2016 au 05/06/2016	16/06/2016	☐ OUI ☐ NON
INTE1236505A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 28/05/2012 au 28/05/2012	21/10/2012	☐ OUI ☐ NON
INTE0600633A	Sécheresse	Du 01/07/2003 au 30/09/2003	24/08/2006	☐ OUI ☐ NON
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999	☐ OUI ☐ NON
INTE9900304A	Sécheresse	Du 01/01/1990 au 31/12/1998	14/07/1999	☐ OUI ☐ NON
INTE9800057A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 29/06/1997 au 29/06/1997	28/03/1998	☐ OUI ☐ NON
INTE9800067A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 05/08/1997 au 06/08/1997	28/03/1998	☐ OUI ☐ NON
INTE9200474A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 27/05/1992 au 28/05/1992	17/10/1992	☐ OUI ☐ NON
INTE9200474A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 31/05/1992 au 31/05/1992	17/10/1992	☐ OUI ☐ NON
EQQA8800084A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 23/07/1988 au 23/07/1988	03/11/1988	☐ OUI ☐ NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le

18/03/2026

Nom du vendeur ou du bailleur :

MME CHABRIT ANGELIQUE

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet (www.georisques.gouv.fr)



Diagnostic Qualité de l'air (mesures d'empoussièrement pour l'air ambiant et le plomb dans l'air) / l'occlusion ou diagnostic en milieu industriel
Qualité de l'air intérieur / l'occlusion du diagnostic qualité de l'air en milieu industriel
Diagnostic plomb avant travaux
Recherche d'amiante avant travaux ou démolition sans préconisation de travaux
Diagnostic HAP / ennedis amiante : cartilage blume et envoi des prélèvements au laboratoire COFRAC pour analyse Diagnostic déchet
Diagnostic de Risques d'Inondations ou PunctuDiPier Diagnostic de performance énergétique bureaux/bâtiments
Contrôle de Certificat Economat Energie (CEE)
Contrôle des installations pour le confort d'été / mesures de certification
Contrôle des installations pour le confort d'été / mesures de certification
Contrôle des installations pour le confort d'été / mesures de certification

Garantie RC Professionnelle : 300 000 EUR par sinistre dans la limite de 500 000 EUR par année d'assurance
La présente attestation valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026.
Les activités sont gratuites sous réserve que le diagnostic ou immobilier soit titulaire des certificats délivrés par des organismes de certification accrédités et/ou formateurs, conformément à la réglementation en vigueur.
Le présent document, établi par Allianz A.E.D. a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz I.A.R.D. au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il se réfère. **Les exceptions de garantie opposables au souscripteur lesont également aux bénéficiaires de l'indemnité (estimation, nullité règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)**
Toute adjonction autre que les cachets et signature du représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

Fait à Paris, le 22/12/2025
Pour la Compagnie Allianz I.A.R.D.
Par délégation

Wafa El-Derazi, Responsable
Délégation de la Compagnie Allianz I.A.R.D.
à Paris, le 22/12/2025
Signature électronique

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des assurances Société anonyme au capital
de 991.967.200 €
Siège social : 1 Cours Mignet - CS 80051 - 92078 Paris La Défense
Cedex 542 110 291 RCS Nanterre

Société

D.C.T.I / BABIN
119 Rue Paul Lafargue - 91550 PARAY VIEILLE POSTE
Tel : 06.62.20.60.15 | Mail : frederic.babin@bc2e.com
Web : http://babin.bc2e.com
Siret : 809 030 471 000 27

Rapport

n° de rapport : 910111871
DDT : 39 sur 39